

Técou, le 10 septembre 2024

Aux Conseillers Communautaires Titulaires et Suppléants  
de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

**Objet : Convocation au Conseil de communauté  
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

**LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024 à 18h00**  
**Dans les locaux de la Communauté d'agglomération**  
**Le Nay - 81600 Técou**

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

Approbation procès-verbal

**1°) DELIBERATIONS**

01- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'Energies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique pour la période 2026-2028

02- Compétences Assainissement Collectif et Non Collectif - Tarification des redevances et participations diverses

03- Principe du transfert partiel des compétences eau et assainissement au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Gaillacois

04- Lauréats de l'appel à projet « Demain, c'est aujourd'hui »

05- Avenant n°4 au contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation des réseaux de transports publics urbains et du Transport à la Demande

06- Instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location sur la commune de Graulhet, délégation de la mise en œuvre et du suivi et approbation de la convention de délégation

07- Approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Rabastens

08- Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Busque

09- Approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Salvagnac

10- Adoption de la déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Salvagnac

- 11- Modification du règlement d'intervention communautaire en matière d'urbanisme
  - 12- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens et convention de partenariat avec l'Association de la Maison de la Vigne et du Vin de Gaillac et le Syndicat mixte Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités médiévales
  - 13- Convention de partenariat avec le Lycée Polyvalent Docteur Clément de Pémillie de Graulhet
  - 14- Modification de la liste des membres du Comité d'Agrément de la Pépinière - Hôtel d'entreprises
  - 15- Désignation des représentants au sein du Comité local pour l'emploi du bassin d'emploi Ouest et du Comité départemental pour l'emploi
  - 16- Vente du bien situé 31-41 Rue du Presbytère à Saint-Urcisse
  - 17- Décision modificative n°2 Budget principal
  - 18- Décision modificative n°1 Budget Mobilité
  - 19- Décision modificative n°2 Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH, Restauration
- Rapporteur : Pierre TRANIER*
- 20- Décision modificative n°1 Budget Assainissement
  - 21- Transfert des résultats du Budget annexe Assainissement Collectif de Parisot à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
  - 22- Modification du tableau des effectifs
  - 23- Avenant n°1 au marché de Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et le réaménagement de la crèche Arc-en-ciel à Rabastens
  - 24- Avenant n°1 au marché de travaux de voirie et réseaux divers – Partie eau et assainissement en groupement avec la Commune de Gaillac
  - 25- Délégation de Service Public du complexe cinématographique de Gaillac – Avenant de révision de la redevance 2024
  - 26- Constitution du groupement de commandes pour le marché de prestation de service de désinsectisation et dératisation réglementaires
  - 27- Constitution du groupement de commandes pour les marchés de fourniture, montage et réparations des pneumatiques

## 2°) QUESTIONS DIVERSES

## 3°) INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.

Paul SALVADOR,  
Président de la Communauté d'agglomération

### **Pouvoir :**

**Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse [assemblee@gaillac-graulhet.fr](mailto:assemblee@gaillac-graulhet.fr) ou déposé au Bureau des assemblées avant le lundi 16 septembre 2024 - 12h00.**